

Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 25 octobre 2010, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, la conseillère et les conseillers suivants: Denise Dubois, Rock Morin, Louis Proulx, Daniel Paquette, Michel Desrochers et Yvan Verville. Était également présent le directeur général et secrétaire-trésorier, Denis Bédard.

1. Ouverture de la séance par le maire, Daniel Rancourt.

2010-10-281

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Loi sur l'équité salariale;
4. Nuisances sur les diverses propriétés privées;
5. Système de chauffage au Centre Joachim-Tremblay;
6. Maison Bonneville - vente de terrains Fortin-les-Berges;
7. Période de questions;
8. Demande de monsieur Éric Poiré afin de désigner la 7^e Avenue, Avenue Émile-Lesage;
9. Demande de subvention Place aux jeunes;
10. Girat : internet sans fil, parcs de l'Age d'Or et Curé Aimé-Lamothe;
11. Soumission pour l'ouverture de la patinoire du secteur Colombourg et les accès à la salle communautaire;
12. Subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal :
 - a) 2^e Rue Ouest et du 6^e-et-7^e Rang Ouest;
 - b) 10^e-et-1^{er} Rang Est, 2^e-et-3^e Rang Ouest, 6^e-et-7^e Rang Ouest et du chemin de la Traverse;
13. Réparation du pont couvert MTQ versus transports écoliers;
14. Rapport des comités;
15. Questions diverses :
 - a) Souper gastronomique;
 - b) Salle de Colombourg;
 - c) Tour Télébec ltée;
 - d) Patinoire extérieure;
 - e) Soirée de reconnaissance annuelle de la ville;
 - f) Soirée d'étude du budget;
 - g) Offre de madame Elaine Sirois;
 - h) Publicité Fortin-les-Berges;
16. Période de questions;
17. Information du directeur général;
18. Levée de la séance;

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 3, 4, 10, 15 b), 15 f) et 17 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

2010-10-282

5. **SYSTÈME DE CHAUFFAGE AU CENTRE JOACHIM-TREMBLAY**

Il est proposé le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE: Les travaux du système de chauffage au Centre Joachim-Tremblay soient effectués par la firme Plomberie Alain Lantagne d'Amos au coût estimé à 13 000 \$ plus taxes et que le paiement de cette facture soit assumé par le surplus de l'ancienne association du hockey mineur considérant que ce sont des dépenses pour les activités des loisirs.

Adoptée à l'unanimité.

2010-10-283

6. **MAISON BONNEVILLE-VENTE DE TERRAINS FORTIN-LES-BERGES**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE: Dans le cadre de la promotion offerte par les Maisons Bonneville pour la fin de semaine du 12, 13 et 14 novembre 2010, la Ville de Macamic accordera le remboursement du droit de mutation sur tous les terrains du domaine Fortin-les-Berges qui seront vendus cette même fin de semaine seulement.

Adoptée à l'unanimité.

7. **Période de questions**

Aucune question.

2010-10-284

8. **DEMANDE DE MONSIEUR ÉRIC POIRÉ AFIN DE DÉSIGNER LA 7^E AVENUE, AVENUE ÉMILE-LESAGE**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE: Suite à la demande de monsieur Éric Poiré et après discussion, il est plutôt décidé, que le parc anciennement de l'Age d'Or soit désigné dorénavant Parc Émile-Lesage, et ce, en l'honneur d'un grand bâtisseur à Macamic, dont une courte biographie est incluse ci-dessous :

Biographie Émile Lesage :

Né à Louiseville, le 8 février 1904, fils d'Éphrem Lesage, boucher, et de Maria Paquin.

A étudié au Collège de Louiseville et à l'Académie La Salle à Trois-Rivières.

Se lança en affaires en 1928 et fut marchand à Macamic et Normétal. Actionnaire de quelques compagnies minières. Membre des Chevaliers de Colomb et du Club de la Confédération.

Marguillier de la paroisse Saint-Jean-l'Évangéliste. Maire de Macamic de mai 1958 à mai 1961. Candidat conservateur défait dans Abitibi en 1935. Élu député de l'Union nationale dans la même circonscription en 1936. Défait en 1939. Réélu dans Abitibi-Ouest en 1944, en 1948 et en 1952. Adjoint parlementaire du ministre de la Colonisation du 1^{er} janvier 1955 au 20 juin 1956. Défait en 1956. Nommé conseiller législatif de la division de Montarville le 1^{er} août 1956.

Décédé en fonction à Macamic, le 27 juillet 1963, à l'âge de 59 ans et 5 mois. Inhumé à Macamic, dans le cimetière de la paroisse Saint-Jean-l'Évangéliste, le 31 juillet 1963.

Avait épousé à Macamic, le 26 juin 1928, Fabiola Bordeleau, fille d'Alexandre Bordeleau, cultivateur et marchand de bois, et de Bernadette Baillargeon.

Adoptée à l'unanimité.

2010-10-285

9. **DEMANDE DE SUBVENTION – PLACE AUX JEUNES**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QU' : Un montant de 50 \$ soit versé à la 19^e édition du projet Place aux jeunes pour l'année 2010 de Carrefour Jeunesse Emploi Abitibi-Ouest.

Adoptée à l'unanimité.

2010-10-286

11. **SOUMISSION POUR L'OUVERTURE DE LA PATINOIRE DU SECTEUR COLOMBOURG ET LES ACCÈS À LA SALLE COMMUNAUTAIRE**

Soumission reçue :

| <u>Soumissionnaire</u> | <u>Montant</u> |
|------------------------|----------------|
| Monsieur Louis Morin | 2 100 \$ |

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : La Ville de Macamic retienne la soumission de monsieur Louis Morin au montant de 2 100 \$ pour l'ouverture de la patinoire et des accès à la salle communautaire du secteur Colombourg pour l'hiver 2010-2011.

Adoptée à l'unanimité.

12. **Subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal**

2010-10-287

a) **2^E RUE OUEST ET DU 6^E -ET-7^E RANG OUEST**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : Le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 31 792,42 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE : Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité.

2010-10-288

b) **10^e-ET-1^{er} RANG EST, 2^e-ET-3^e RANG OUEST, 6^e-et-7^e RANG OUEST ET DU CHEMIN DE LA TRAVERSE**

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : Le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 33 237,11 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE : Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité.

13. **Réparation du pont couvert MTO versus transports écoliers**

2010-10-289

a) **DEMANDE AU MTO**

Il est proposé par le conseiller Daniel Paquette, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QU' : Une demande soit faite au ministère des Transports afin qu'il fasse diligence pour que le pont couvert soit réparé dans les plus brefs délais puisque cela occasionne des problèmes de sécurité publique tant pour le service des incendies que pour le transport scolaire qui ne peuvent plus y circuler depuis que les dommages ont été causés à sa structure en raison de la restriction de la charge qui est maintenant fixée à 5 tonnes.

QU' : À des fins de sécurité pour le transport scolaire des étudiants de ce secteur et vu l'impossibilité pour le conducteur de l'autobus de pouvoir faire des manœuvres de revirement sécuritaire dans cette section du 2^e Rang Est, et donc comme l'autobus se doit de passer dans ledit pont, la Ville de Macamic demande aussi au ministère des Transports de s'assurer que les travaux qui seront réalisés permettront que la charge maximale soit rétablie minimalement à 12 tonnes.

Adoptée à l'unanimité.

2010-10-290

b) **DÉNEIGEMENT D'UNE ENTRÉE DE COUR POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE-MESURE TEMPORAIRE**

Considérant les dommages causés au pont couvert par un camion hors dimension au cours de l'été 2010, restreignant ainsi le passage des véhicules de seulement 5 tonnes et moins;

Considérant que cette situation fait en sorte que l'autobus scolaire ne peut plus circuler dans le pont afin d'aller chercher et reconduire les étudiants résidant dans ce secteur de façon sécuritaire;

Considérant que le transporteur scolaire doit s'assurer d'avoir une virée sécuritaire dans une entrée conforme afin de pouvoir conduire les étudiants à leur domicile;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Paquette, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : Le conseil municipal autorise exceptionnellement que soit déneigée, lorsque nécessaire, la deuxième entrée de cour de la propriété de monsieur Noël Auclair située au 1702, Rang 2 et 3 Est afin de permettre à l'autobus d'utiliser celle-ci pour ses manœuvres de revirement puisqu'il s'agit de la seule entrée conforme dans ce secteur.

Adoptée à l'unanimité.

14. **Rapport des comités**

Le conseiller Daniel Paquette et la conseillère Denise Dubois font un rapport de leur dernière rencontre de comité.

15. **Questions diverses :**

2010-10-291

a) **LETTRÉ DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR GHISLAIN DESCHÊNES ET SON ÉQUIPE POUR LE SOUPER GASTRONOMIQUE**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QU' : Une lettre de félicitations soit envoyée à monsieur Ghislain Deschenes, chargé de projet et toute son équipe pour l'excellent travail qu'ils ont accompli lors du dernier souper gastronomique et pour sa réussite.

Adoptée à l'unanimité.

2010-10-292

c) **TOUR TÉLÉBEC LTÉE**

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QU' : Une demande soit adressée à Télébec ltée afin de savoir qu'elles ont été les avantages pour la population Macamicoise qu'une nouvelle tour ait été installée sur la 6^e Avenue Ouest en remplacement de celle qui était existante, puisque plusieurs citoyens se plaignent encore de la mauvaise qualité du signal cellulaire sur notre territoire et les environs.

Adoptée à l'unanimité.

2010-10-293

d) **PATINOIRES EXTÉRIEURES**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : D'informer le surintendant des travaux publics, monsieur Richard Michaud, que les deux (2) patinoires extérieures, soit celle du secteur Colombourg et celle adjacente au Centre Joachim-Tremblay devront être opérationnelles le plus tôt possible au début décembre si la température le permet;

QUE : Un banc soit installé le long de la nouvelle patinoire extérieure au Centre Joachim-Tremblay pour accessibilité aux utilisateurs;

QUE : Le déneigement soit effectué par le service de déneigement des travaux publics;

QU' : Le resurfacage, lorsque requis, soit effectué avec la zamboni.

QUE: Trois (3) sentinelles du terrain de baseball soient récupérées et installées du côté nord du Centre Joachim-Tremblay afin d'éclairer cette dite patinoire.

Adoptée à l'unanimité.

e) **SOIRÉE DE RECONNAISSANCE ANNUELLE DE LA VILLE**

Le conseiller Michel Desrochers demande aux élus que la soirée annuelle de reconnaissance de la ville se fasse dorénavant sans la présence des employés de la municipalité. Il suggère de remplacer ceux-ci par une invitation qui serait lancée aux nouveaux arrivants. Il demande également aux élus s'ils accepteraient de faire le service du cocktail et autres.

2010-10-294

g) **OFFRE DE MADAME ÉLAINE SIROIS**

Il est proposé par le conseiller Daniel Paquette, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu unanimement :

QUE: Le conseil municipal maintienne le statu quo quant à sa façon de gérer la vente des terrains dans son projet du développement domiciliaire Fortin-les-Berges et ainsi que le chargé de projet, monsieur Ghislain Deschênes demeure responsable de ce dossier.

QUE: L'offre de services de madame Élaïne Sirois ne soit pas retenue.

Adoptée à l'unanimité.

h) **PUBLICITÉ FORTIN-LES-BERGES**

Les conseillers Michel Desrochers et Louis Proulx demandent au directeur général de faire modifier la publicité de Fortin-les-Berges parce que l'on voit la résidence du directeur général, donc de la faire enlever et également sur le site Web de la ville. Le directeur général informe les conseillers qu'il n'est même pas au courant si cette publicité passe toujours, car il s'agit d'une publicité datant de quelques années et que c'est l'agent de développement de la Corporation de développement qui s'était chargé de ce dossier.

16. **Période de questions**

Aucune question.

2010-10-295

18. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Louis Proulx et résolu de lever la séance. Il est 21 heures 15.

ADOPTÉ.

Denis Bédard
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Daniel Rancourt
Maire